

Conseil consultatif de quartier de Beauplan

17 mai 2017

Étaient présents

Robic Claudine, élue référente
Touton Pierre, habitant, association VHSR
Simiot Claude, habitant
Ros-Guézet Marie, habitante
Pompeigne Jérôme, habitant
Jean François Thierry, Police municipale

Absents excusés

Dimitri Manoussis, conseiller municipal
Rodrigue Caronique, conseiller municipal
Michel Martine, association VHSR
Rodolphe Olivier, association VHSR
Dufrasnes Florence, habitante
Jeanne Christophe, habitant

Circulation

- Vitesse des véhicules excessive et non-respect de la zone 30 et des stops au croisement de l'avenue des Buissons avec la rue des Troènes et la rue des Figuiers.
 - La police municipale propose d'effectuer des contrôles réguliers.
 - Constat : intensification de la circulation routière et de transit sur les trois axes qui traversent le quartier: rue des Chênes, avenue des Buissons, Chemin de La Chapelle
 - Le Conseil demande que la circulation des camions de plus de 3,5 tonnes ne soit plus autorisée à l'intérieur du quartier. En effet, dans l'avenue des Buissons, 2 camions ne peuvent pas se croiser. Pourtant ils le font, en montant sur les trottoirs récemment rénovés et dégradent les bordures à chacun de leur passage.
 - Il faudrait inciter les camions à faire le tour du quartier par la route départementale, pour se rendre à Orpéa en installant des panneaux routiers, aux intersections, au nombre de 7, et en interdisant par arrêté la circulation des plus de 3,5 tonnes à l'intérieur du quartier de Beauplan.
- Incohérence des panneaux "stop" et "céder le passage" au croisement de la rue des Chênes et du chemin de la Chapelle.
 - La police municipale se charge de le vérifier et pourrait proposer une priorité à droite à cet endroit.
- La commune a évolué sur le projet de plan de circulation. Aujourd'hui elle souhaite réaliser ces plans par quartier, compte-tenu des spécificités de chacun. Ils se feront en fonction de la réfection des axes principaux.
 - En 2017, c'est la rue Lamartine dans le quartier du Rhodon qui va en bénéficier. Elle est en effet prioritaire en raison de la présence d'une école, d'une crèche, et d'une maison de retraite.
 - En 2018/19, c'est l'avenue de Coubertin qui fera l'objet d'une rénovation et d'un plan de circulation pour le quartier.

Stationnement

- Constat : stationnement abusif toujours d'actualité, sur les trottoirs au niveau des croisements entre rue des Chênes et rue des Cèdres, rue des Chênes et rue des Sapins, rue des Lauriers et rue du Château d'Eau, rue des Troènes et rue du Château d'Eau. Le conseil demande l'installation de dispositifs sous forme de potelets ou de jardinières pour mettre fin à ces mauvais usages des trottoirs.
- La police municipale travaille à limiter le stationnement des véhicules sur le trottoir, Chemin de la Chapelle, côté de Saint Rémy. Aujourd'hui on peut constater une amélioration, les véhicules se garagent plus souvent sur la chaussée.

Voirie

- Éclairage public : l'ensemble des lampadaires du quartier sera repeint avant la fin de l'automne 2017.
- Les marquages au sol sont à contrôler et certains à repeindre.

Sécurité

Afin de sécuriser les biens et les personnes, la commune a passé un marché pour l'installation de 47 caméras de vidéo surveillance. Elles seront opérationnelles début juin 2017.

Elles seront installées dans des lieux stratégiques :

- 2 caméras à l'entrée du quartier, au croisement de la route départementale avec l'avenue des Buissons.
- 4 caméras au niveau du gymnase, de l'aire de jeux, et de l'entrée de la clairière.
- 1 caméra en bas du chemin de la Butte aux Buis.

Environnement : Propreté, entretien des espaces verts, élagage

• *Propreté*

- Le chemin de la Butte aux Buis serait à nettoyer après chaque week-end du Printemps jusqu'à la fin de l'automne. Balayeuse et Glutton ne peuvent y passer.

• *Élagage*

- L'Élagage de la place de Beauplan est nécessaire, le prévoir à l'automne si possible.
- La coupe des arbres et le débroussaillage/nettoyage n'ont pas été effectués dans le bassin N°1 près de Carrefour Market. Les bassins sont à contrôler régulièrement car des personnes viennent y déverser leur déchet de jardin.
- La clairière de Beauplan étant très fréquentée par les habitants de Beauplan, il est important de procéder à **son nettoyage et à un entretien régulier des espaces enherbés**.
- Constat : des haies de particuliers débordent sur les trottoirs: dans ce cas, il faut prévenir la police municipale qui adresse dans un premier temps, un courrier aux habitants concernés.

Plaine Aigrefoin

Dans le PLU, elle a fait l'objet d'une demande de classement en zone agricole protégée (ZAP) auprès des services de la DDT de la Préfecture. Le dossier y est en instance.

Par ailleurs la Safer a vendu les terres agricoles de la Plaine d'Aigrefoin. Il faut savoir que ce type de vente se fait exclusivement à des agriculteurs sur la base de projets évalués par leur service et après passage en commission, où la commune n'est pas invitée. Dans chaque acte de vente figure une clause qui stipule que les terrains doivent conserver une destination agricole pendant au moins 20 ans.